

Département de
SEINE-ET-MARNE
_o_o_o_
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
_o_o_o_
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Direction de l'administration générale
réf : AB/OG

DOMAINE : Institution et vie politique
Délégation de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°99/2026

Objet : Délégation de signature à Monsieur Jérémy LAMBRECHT en matière de demande de certificats électronique.

Le Maire de la Commune de ROISSY-EN-BRIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-19,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et des adjoints au maire,
CONSIDÉRANT que Monsieur Jérémy LAMBRECHT exerce les fonctions de Directeur des systèmes d'informations,
CONSIDÉRANT, que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature en matière de demande de certificats de signature électronique,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, sous notre contrôle et notre responsabilité, à Monsieur Jérémy LAMBRECHT, Technicien Principal de 2^{ème} classe et Directeur des systèmes d'informations de la commune pour :

- La signature des dossiers de demande de certificats électroniques, que ces dossiers soit au format papier ou numérique / électronique,
- La signature de toute correspondance adressée à toute autorité ou prestataire délivrant ou intervenant dans la délivrance des certificats de signature électronique,

Article 2 : Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué. La signature devra être précédée de la formule indicative suivante « **par délégation du maire** ».

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa notification et de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et notifiée aux intéressés.

Fait à Roissy-en-Brie, le 27 mars 2026.

Spécimens de signature :
Jérémy LAMBRECHT



François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie

Je soussignée Jérémy LAMBRECHT, atteste avoir reçu le présent acte

le :

Signature :